

Lotissement du Verger

Tarifs municipaux

Ecole publique



Sommaire

Conseil municipal	2	Votre CPAM vous informe	4	Collecte de déchets	5
Tarifs municipaux	3	Améliorer son habitat	4	C'était à Bouée	6-7
Sauveteur Secouriste du Travail.....	2	Demande de carte d'identité	5	Ecole publique	8
Lotissement du Verger.....	3	Elections : procuration.....	5	Agenda	9-10

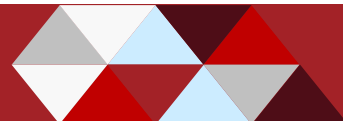
BOUÉE INFOS : prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr
avant le 31 mars 2017.

Retrouvez-les tous en couleur sur notre site internet www.bouee.fr



Bulletin municipal n°206
Directeur de publication : Jean-Paul NICOLAS
Rédaction : Odile STANECK, Alain MONNIÉ, Angélique COUÉDEL, Ecole publique, CPAM, CCLS
Conception et réalisation : Angélique COUÉDEL
Impression : Kalydéa Malville
Crédits : Mairie de Bouée, Vecteezy, BTT, Ecole publique, OGEC
Page de couverture : Théâtre la Bouéziennne 2017
Tirage : 450 exemplaires



Conseil municipal

Séance du 23 janvier 2017

Approuve le compte rendu du 13 décembre 2016

Désigne un secrétaire de séance

Décide d'engager une procédure pour modifier le PLU afin d'ouvrir une zone 2AU à l'urbanisation

Accepte de dé-numérotter un immeuble rue de l'estuaire et d'attribuer de nouveaux numéros dans cette même rue

Autorise la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration lors des formations des agents, et décide d'un pla-

fond budgétaire dans ce cadre

Valide le rapport concernant le conseil d'école du 04 novembre 2016

Accepte de signer un avenant pour les travaux de la mairie

Choisit les délégués des commissions de la nouvelle communauté de communes

Décide d'organiser une réunion de la commission « voirie » le 04 février pour redéfinir les travaux à réaliser route de la Boutonnais

Est informé de la possibilité de réorganiser la restauration scolaire en 2 services

Est informé du départ d'un agent au service administratif

Autorise le recrutement d'un nouvel agent au service administratif

Est informé de la possibilité d'utiliser les services de la communauté de communes pour réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation de l'école

Tarifs municipaux au 1er janvier 2017

Photocopies

- A4 0,20
- A3 0,30

Cantine

- Enfant 3,50
- Adulte 4,30

Périscolaire (1/4 heure)

- QF < 300 0,330
- QF 300/600 0,455
- QF 600/800 0,555
- QF 800/1000 0,670
- QF > 1000 0,725

TAP (/mois) 6,00

Droit de place (/mois) (de 1 à 4 stationnements/mois) ... 16,00

Location de salles

- Cautions 160 et 500
- **Habitants de Bouée** **Hors Bouée**
- vin d'honneur 66,00 306,00
- animation à but lucratif 102,00 510,00
- location aux particuliers - 1 jour 133,00 612,00
- location aux particuliers - 2 jours 245,00 1173,00
- sépulture (3h maxi) Gratuit -----

Assainissement : raccordement au tout-à-l'égout

- La Pennais 1, 2 et 3 1650,00
- La Pennais 4 et autre 1850,00

Eau : Part collectivité

- Prime fixe par an 50,00 HT
- Part proportionnelle par m3 0,85 HT

Taxe d'aménagement : Part collectivité 2 %

Taxe abri de jardin et pigeonnier : Part collectivité 2 %

Sauveteur Secouriste du Travail

Dans un souci de sécurité et de prévention au travail, **tous les agents municipaux** sont formés en tant que **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**.

Les agents ont suivi une formation initiale de 2 jours en 2014, puis un recyclage fin d'année 2016.

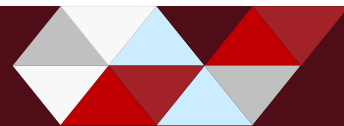
Quant aux nouveaux agents, ils ont passé leur SST avec des agents de la commune de Campbon.

Quels sont les objectifs du SST ?

Il permet de :

- maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),
- savoir qui et comment alerter au sein de la mairie ou à l'extérieur,
- repérer les situations dangereuses dans son environnement et savoir à qui et comment relayer ces informations dans la mairie,
- participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.





Lotissement du Verger, une offre locative à Bouée

Sur un peu plus de 2100 m², la Communauté de communes Loire et Sillon a initié, à Bouée, la création d'un lotissement dans le centre bourg. **Ce lotissement de 9 logements à loyer modéré** s'est inscrit dans un espace libéré par deux propriétaires privés dont l'école sainte Thérèse.

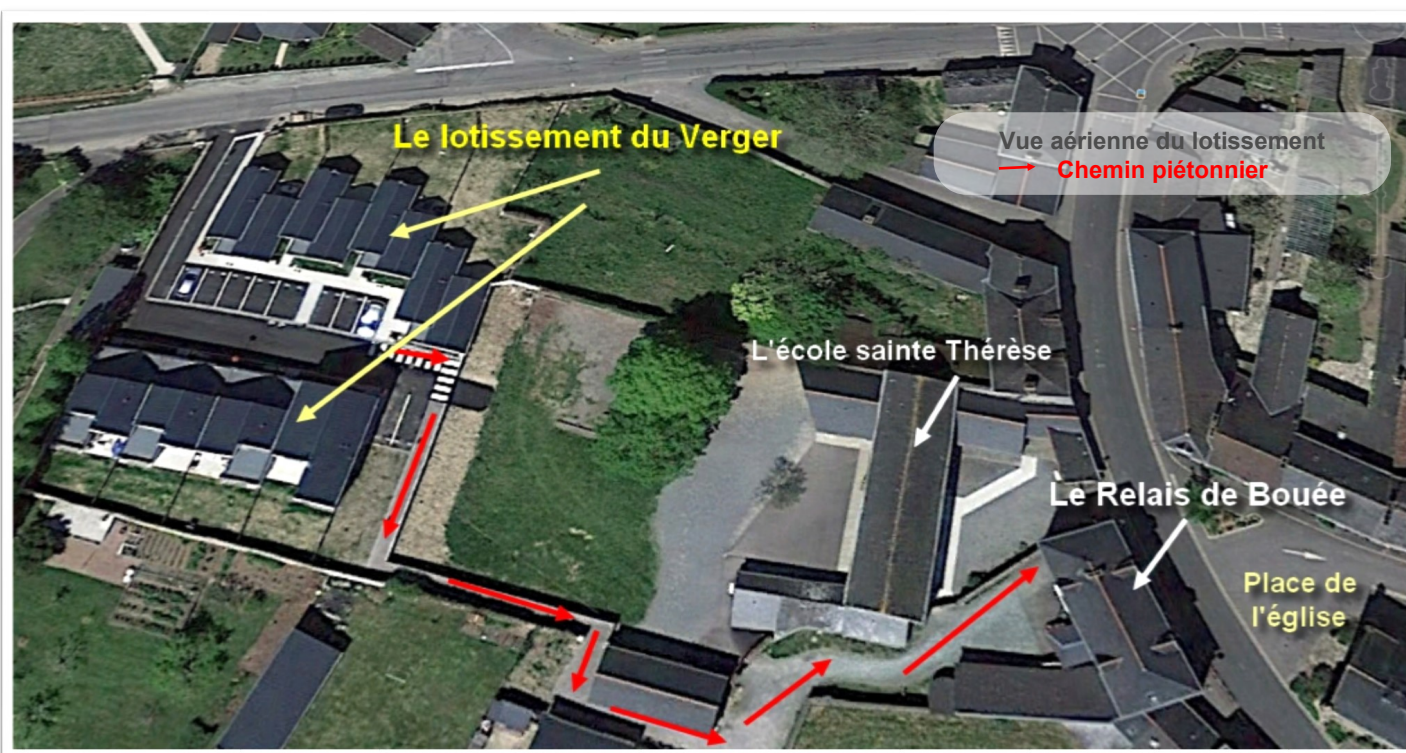
Ce projet de logements locatifs a été porté par la **Communauté de communes Loire et Sillon** et attribué à la société **Harmonie Habitat** spécialiste du logement social.

Acteur majeur du logement social en Loire Atlantique, Harmonie Habitat contribue au logement de plus de 5400 familles sur l'ensemble du département, de plus de 600 résidents dans différents foyers, de personnes âgées, de jeunes travailleurs et de personnes handicapées

Il a été réalisé un accès piétonnier vers la place de l'église et donc du multi commerce le Relais de Bouée ou encore de la bibliothèque. Il permet éventuellement à des personnes à mobilité réduite ou sans véhicule de profiter pleinement des services communaux. En 2017, la voirie a été rétrocédée à la municipalité.

La commune a financé la clôture bordant le terrain de jeux de l'école le long du chemin d'accès au centre bourg.

Cette réalisation s'inscrit dans les engagements de logements à loyer modéré de la commune et du souci de la sécurité du déplacement des piétons.



Informations pratiques

Améliorer son habitat

Programme d'intérêt général Mercredi 30 mars 2017

La communauté de communes s'engage aux côtés des propriétaires modestes.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2014-2019, la Communauté de Communes Loire et Sillon (CCLS) s'est fixé comme objectif de se doter d'outil permettant de répondre à l'amélioration du parc de logement existant dans un souci de développement durable.

Mis en place en 2010 par l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le programme national de lutte contre la précarité énergétique « **Habiter Mieux** » vise à aider à la rénovation thermique de 300 000 logements d'ici 2017.

Dans ce cadre, **la CCLS, l'Etat et l'ANAH** ont signé une convention sur deux ans 2016-2017 **pour financer les projets des propriétaires occupants** avec un double objectif :

- Lutter contre la précarité énergétique des logements

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

La CCLS a donc dégagé un budget global de 170 000 euros sur 2 ans et vise un objectif total (pour les deux types de travaux confondus) de 90 dossiers aidés.

L'aide de la CCLS s'élèvera à **1 000 € par dossier financé**. Elle viendra en complément des aides de l'ANAH et de l'Etat délivrées sous conditions de ressources des foyers.

Pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches, **la CCLS a recruté le cabinet SOLIHA** (ex Pact Arim Centre de l'Habitat). Cet accompagnement passera par **des diagnostics à domicile** (thermique ou ergothérapeutique selon les cas), une recommandation de travaux, une étude de faisabilité financière et une assistance pour le montage du dossier de financement.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il ne faut pas avoir commencé les travaux avant d'avoir reçu l'accord des financeurs.

Plus d'infos

SOLIHA Loire-Atlantique

12 rue de la Haltinière - BP 42533
44 325 Nantes Cedex 9

aideshabitatccls@solih.fr

www.loireatlantique.solih.fr

Permanence téléphonique au 02 40 44 99 44

8h30 -12h30 /13h30 - 17h30 (sauf le vendredi après-midi)

Permanences physique :

Mairie de Savenay, Place des Halles

Le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h30

Votre CPAM vous informe

Changeons de regard sur les médicaments génériques !

Efficaces, sûrs et économiques, les médicaments génériques représentent un progrès majeur pour notre système de santé. Présents depuis 20 ans en France, ils ont trouvé leur place dans les pratiques de santé. Pour autant, certains d'entre nous restent encore méfiants à leur égard.

Pour y remédier, l'Assurance Maladie, le Ministère des affaires sociales et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ont lancé une vaste campagne d'information pour renforcer la confiance et les connaissances des patients et des prescripteurs.

Utiliser les médicaments génériques, c'est l'affaire de tous !

En moyenne, les médicaments génériques sont 30% moins chers que les médicaments d'origine. Entre 2010 et 2014, 7 milliards d'euros d'économies ont ainsi pu être réalisés grâce aux médicaments génériques, contribuant ainsi à financer le remboursement de nouveaux médicaments efficaces mais onéreux, contre l'hépatite C ou les cancers par exemple. L'utilisation des génériques permet ainsi de garantir

l'accès à l'innovation et aux soins pour tous.

L'Assurance Maladie des Pays de la Loire relaie la campagne auprès des assurés et des professionnels de santé, afin de revenir sur les idées reçues, favoriser la prescription, la délivrance **et l'usage des génériques**.

Devant les régions Bretagne (2^{ème}) et PACA (3^{ème}), **les Pays de la Loire se placent en 1^{ère} position** en termes de délivrance de génériques, avec un taux de 86,5% au 30 septembre 2016. Ce taux atteint même 87,8% en Loire-Atlantique. Pour autant, des écarts importants persistent encore entre certains territoires de la région (cf. cartographie de la région).

La progression de l'utilisation des génériques repose sur **la mobilisation de chaque acteur du parcours de soins**. Des actions vont être menées en priorité sur les territoires dont les résultats sont moins bons, en partenariat avec l'Assu-

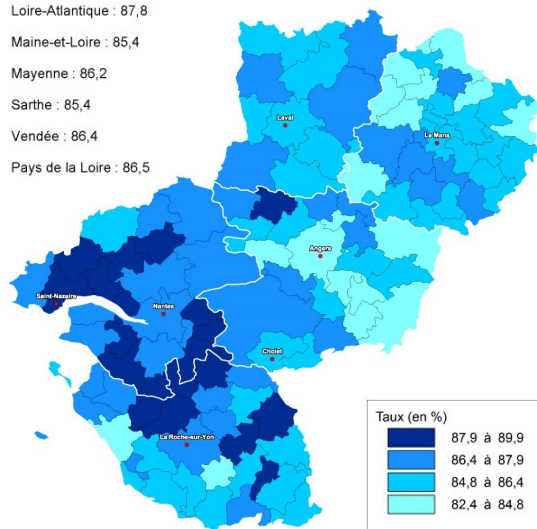
rance Maladie,



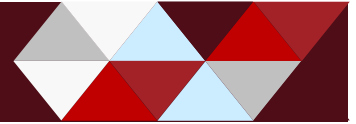
Taux de délivrance de médicaments génériques par communauté de communes de résidence des patients dans la région des Pays de la Loire

1er janvier 2016 au 30 septembre 2016

Loire-Atlantique : 87,8
Maine-et-Loire : 85,4
Mayenne : 86,2
Sarthe : 85,4
Vendée : 86,4
Pays de la Loire : 86,5



SOURCE : SIAMERASME
boîtes de médicaments appartenant au répertoire conventionnel des génériques du 30 juin 2015 (mis à jour au 30 juin 2016) délivrées auprès des ressortissants du régime général (hors SLM) de la région et remboursées du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2016



Demande de carte d'identité : du changement !

Les demandes de cartes nationale d'identité seront désormais traitées par la **mairie de Savenay**.

Pourquoi ?

Selon la réforme des préfetures « préfetures nouvelle génération », les demandant doivent être recueillis au moyen du dispositif de recueil (DR) déjà installé dans certaines mairies. Ce disposi-

tif permet de collecter les empreintes numérisées du demandeur comme pour un passeport.

Comment ?

Vous avez 2 possibilités :

- Vous rendre en mairie de Bouée pour récupérer le formulaire afin de préparer votre demande au mieux.

- Vous rendre directement en mairie de Savenay avec les pièces justificatives pour faire votre demande.

Quand ?

Depuis le 27 février 2017, la mairie de Bouée ne prend plus les demandes en charge.

Elections : procuration

Les élections approchent, il est temps de faire vos demandes de procuration.

Qu'est ce qu'une procuration ?

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui.

Quand faire la demande ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année.

Qui peut recevoir une procuration ?

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant.

Où faire la demande ?

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de

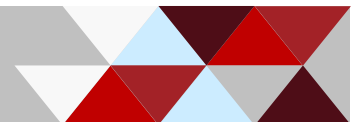
son lieu de travail muni d'une pièce d'identité.

Durée de la procuration ?

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1^{er} tour, le 2nd tour ou les 2 tours. La procuration peut également être établie pour une durée déterminée.

Plus d'infos sur le site service public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Environnement



Collecte de déchets

2017

Collecte des déchets Piquants/coupants

Déchèteries de Savenay et Campbon

1^{er} trimestre
Du 18 au 25 mars inclus

2^{ème} trimestre
Du 17 au 24 juin inclus

3^{ème} trimestre
Du 16 au 23 septembre inclus

4^{ème} trimestre
Du 16 au 23 décembre inclus

Service Environnement
02 40 56 82 53

2017

Collecte de pneus

Déchèterie de Savenay

Avril : vendredi 7 et samedi 8
Octobre : vendredi 6 et samedi 7

PNEUS ACCEPTÉS
Vehicules légers, Motocyclettes, Pneus sans jante, non souillés et non remplis d'eau/terre

PNEUS REFUSÉS
Pneus d'entretien, agricoles, Poids lourds, Travaux publics, Interdit pour les professionnels

8 Maximum par foyer

Pour plus d'informations
Vous pouvez contacter le service Déchets
02 40 56 82 53

2017

Collecte amiante

Déchèterie de Savenay

Janvier
Du lundi 2 au samedi 14 janvier inclus

Février/Mars
Du lundi 27 février au samedi 11 mars inclus

Avril/Mai
Du lundi 24 avril au samedi 6 mai inclus

Juin/Juillet
Du lundi 19 juin au samedi 1^{er} juillet inclus

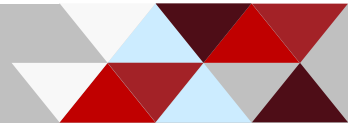
AOÛT
Du lundi 14 au samedi 26 août inclus

Octobre
Du lundi 9 au samedi 21 octobre inclus

Décembre
Du lundi 4 au samedi 16 décembre inclus

Service Environnement
02 40 56 82 53
environnement@cc-loiresillon.fr

C'était à Bouée



La Troupe de Théâtre La Bouézienne



Cette année, le succès à encore été au rendez-vous, avec une pièce de Pierre Chesnot "Hôtel très particulier" !

Après presque 3 mois de répétition, les 9 séances se sont jouées à guichet fermé à la salle des fêtes.

Les réservations étaient complètes 15 jours avant le début des séances.

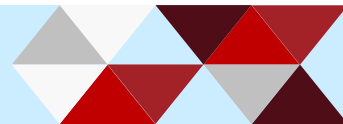
La troupe a pris beaucoup de plaisir à jouer cette comédie et pense déjà à l'année prochaine pour fêter **les 40 ans de la troupe** !

Tournoi communal du 4 février
Bouée Tennis de Table



Concert de Noël du 18 décembre
Yaouen le marin





Ecole publique Les Courlis

Inscription

Nous commençons à préparer la rentrée scolaire 2017- 2018, si vous souhaitez inscrire votre enfant, n'hésitez pas à contacter Mme Nicolas, la directrice de l'école au 02.40.56.14.12. Pour une première inscription (enfant de 3 ans), pensez à venir avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant.

Noël à l'école

Afin de fêter Noël, les élèves ont reçu la visite du Père Noël qui leur a apporté des friandises et des cadeaux. Puis les élèves ont pu déguster un chocolat chaud et une brioche fabriquée par un boulanger.



La chandeleur

Les élèves de la classe maternelle et de CP ont appris à lire ou comprendre une recette. Puis avec l'enseignante de maternelle, des parents et des grands-parents, ils ont fait des crêpes pour toute l'école. On s'est bien régalé !



Le conseil de vie de classe

Les élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont une séance hebdomadaire de conseil de vie de classe. Chaque élève peut s'exprimer et argumenter sur des points du fonctionnement de l'école. Pour chaque séance, un distributeur de parole et un secrétaire. Lors de ces conseils des décisions sont prises.

Les maternelles vont bientôt faire aussi leur propre conseil de vie de classe.

Par ailleurs, des médiateurs sont présents sur la cour. Ils permettent de réguler les problèmes possibles sur la cour. Il s'agit d'un travail de communication non violente.

Ecrire... :

Des projets d'écriture sont effectifs dans toutes les classes, que ce soit par la dictée en maternelle, par la création avec un exemple en cycle 2 ou par l'invention en cycle 3.

Exemples d'écrits :

« Le Renard et le Rat »

Monsieur petit rat se promenait dans le champ, un renard l'ayant aperçu voulut le manger, posa un piège avec trois bouts de camembert dessus.

Sire rat, attiré par l'odeur fonça comme une flèche et alla vers les trois morceaux de camembert.

Quand il fut arrivé devant les trois morceaux de camembert, il vit un piège à rat et entendit des petits rires « ha, ha, ha... ».

Puis il dit « C'est le renard, une des mes vieilles connaissances qui a essayé de me manger autrefois ! ».

Il se dit qu'il fallait le prendre à son propre piège, alors il déplaça le piège et dit :

« Attrape-moi si tu peux ... ».

Sire renard en train de courir se prit dans le piège « Aiiiie ».

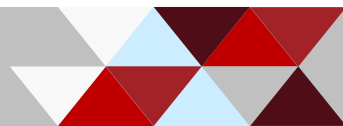
Ainsi quand les scélérats exercent leur méchanceté parmi des gens qui les connaissent, ils ne gagnent rien à leurs machinations. »

Fable écrite par des élèves de cycle 3

Les projets à venir :

- les rencontres USEP
- le travail autour des bêtes de la mare en collaboration avec Estuarium de Cordemais
- école et cinéma
- la piscine du CP au CM2
- la bibliothèque...





Naissances



BACHELOT Mia 06/01/2016

CROCHARD Emma 12/01/2016

CORVALAN Kenzo 29/02/2016

ABRAHAM Jeanne 12/03/2016

GRISON Robbie 17/03/2016

HERRY Charlie 14/05/2016

JODAR Tom 16/06/2016

DOUX Mila 07/08/2016

LEMÉTÉYER Alice 23/08/2016

VISSE Théo 06/10/2016

BOCHET Chloé 28/10/2016

ROUAIX MARTIN Enzo 24/11/2016

MODICA Sorenza 04/12/2016

JAIR Maïna 07/12/2016

Mariages



COLLET Kévin et
BOCQUIER Raphaëlle 30/04/2016

ETOURNEUX-RENAUD Vincent et
BERNARD Cécile 25/06/2016

RAMBAUD Damien et
BUAIS Véronique 23/07/2016

MAINIER Matthieu et
GUERIN Estelle 13/08/2016

CHEVALIER Denis et
AUBIN Sandrine 10/09/2016

PERRAUD Antoine et
CAMPOS DE VELASQUEZ Elizabeth 01/10/2016

Décès et inhumations

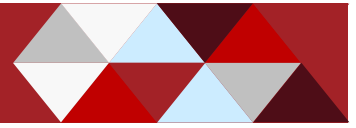


DUGUE Jean 13/01/2016

GUIBERT née LEMARIE Andrée 28/02/2016

BES DE BERC née de GENNES Simone 06/05/2016

GARAUD Nicole 03/06/2016



Février

27

Conseil municipal
20h00, Bâtiment accueil enfance

Avril

2

Repas des chasseurs (sur réservation, voir ci-dessous)
12h30, salle polyvalente (organisé par la société de chasse)

Mai

1er

Journée des peintres (voir page suivante)
Toute la journée, expo et vente à partir de 17h00
(organisé par l'association Les Amis de la chapelle Ste Anne de Rohars)

14

Brocante (voir ci-dessous)
Toute la journée, salle polyvalente (organisée par le comité des fêtes)

Repas des chasseurs

Le 2 avril 2017 à 12h30
Salle polyvalente

Comme chaque année, la société de Chasse de Bouée représentée par Mr Marcel BRETECHE organise son repas annuel **ouvert à tous !**

Au menu :

- Apéritif
- Buffet de hors d'œuvre
- Civet de chevreuil ou sanglier et sa garniture
- Fromage
- Dessert
- Café

Tarifs (boissons comprises) :

- Adulte : 16 €
- Enfant (6-12 ans) : 8 €
- Enfant (0-5) : Gratuit

Réservations jusqu'au 26 mars :

- Marcel BRETECHE 02.40.56.13.71
- Relais de Bouée 09.62.31.59.62

DIM 14 MAI
de 9h00 à 19h00 BOUÉE

24ème FOIRE A LA BROCANTE
VIDE GRENIER

BAR - GRILLADES

Comité des fêtes de Bouée

02 40 56 13 65

<http://cdfbouee.com>

BOUÉE - DIMANCHE 14 MAI 2017 - VIDE GRENIER

24ème FOIRE à la BROCANTE

Le comité des fêtes de Bouée vous invite à y participer

Règlement

Le coût de l'emplacement extérieur de 12 m² est de 12 € **sur réservation**.

Il est sans véhicule (accès autorisé pour l'installation et le départ) sauf accord préalable (1).

L'installation sur le terrain se fait à partir de 7 heures, les emplacements sont numérotés et réservés

Votre emplacement est réservé jusqu'à 9h00

Si vous êtes intéressés nous vous demandons de renvoyer ce bulletin de participation accompagné du

règlement à l'ordre du comité des fêtes de Bouée (2)

à Mr Alain Mornie - 9 route de la Loire 44260 BOUÉE Renseignements 02 40 56 13 65

(1) Uniquement sur le terrain N°2, deux emplacements minimum, le long du terrain et après accord explicite de l'organisateur. Nombre d'emplacements limité.

(2) L'acheteur de l'exposant doit correspondre à une « Vente au détail de objets et mobiliers usagés » selon les règlements en vigueur.



COUPON A DÉCUPER ET RENOYER AVEC VOTRE RÉGLEMENT

Nom Prénom Foire à la Brocante
VIDE GRENIERS
Bouée - 2017

Adresse

VILLE CODE POSTAL

Téléphone Courriel @ (conseille)

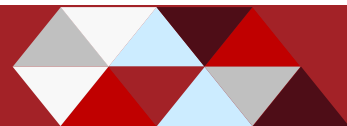
PARTICULIER N° PIECE D'IDENTITE (préciser PC, CI ou passeport) (obligatoire)

Délivré le à par

BROCANTEUR N° SIRET

Nombre d'emplacements extérieurs (4m X 3m) x12 € = €

DATE SIGNATURE Le brocanteur reconnaît approuver le règlement



Journée des peintres dans la nature

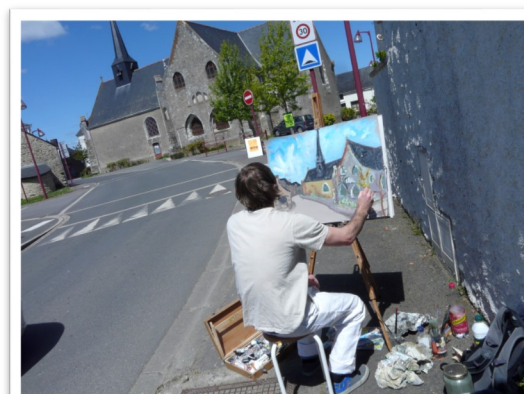
Depuis 2005 l'association Les Amis de la chapelle sainte Anne de Rohars propose une journée « Peintres dans la nature »

Cette manifestation qui a lieu le 1^{er} mai consiste à inviter la population à parcourir la commune à la rencontre des peintres sur les sites qu'ils ont choisis.

Les œuvres réalisées sont en relation avec notre commune, patrimoine bâti et paysages.

Pour mémoire, le château de la Cour de Bouée, le manoir de la Bessardais, les moulins, le port de Rohars, la chapelle sainte Anne, l'église Notre Dame sont, entre autres, régulièrement choisis par les peintres.

Cette année la journée sera étendue aux communes de Lavau sur Loire et Cordemais pour les artistes qui le désirent. Ce sera une façon d'élargir l'offre tout en restant dans notre environnement estuarien.



Renseignements : 06 14 82 43 69 - 06 81 13 26 57
(Journée et randonnées)

Retrouvez toutes les anciennes journées et des galeries de tableaux sur <http://www.cdfbouee.com> / Rubrique chapelle sainte Anne de Rohars.

RANDONNÉE-LECTURE « A LA RENCONTRE DES PEINTRES »

En partenariat avec la bibliothèque de Bouée, une randonnée est prévue afin de rencontrer les peintres sur site. Elle permettra la lecture de textes en rapport avec l'art.

Modalités détaillées à la bibliothèque tél 02 40 54 97 87 et sur le site www.cdfbouee.com



Le soir à partir de 17h00, les tableaux réalisés dans la journée sont exposés dans la salle polyvalente. Une vente aux enchères est ensuite organisée. Elle permet d'acquérir à des prix modestes des œuvres de grande qualité.

C'est l'occasion de découvrir votre commune, ses paysages remarquables et son patrimoine bâti.. Un accueil est organisé le matin dans la salle polyvalente pour les peintres.

Toute la journée les visiteurs et promeneurs peuvent y obtenir des renseignements sur les lieux occupés par les artistes. Des plans sont à disposition du public.

JOURNÉE PEINTRES DANS LA NATURE

EN ESTUAIRE ET SILLON

Bouée - Cordemais - Lavau/Loire

1^{er} MAI 2017



EXPOSITION ET VENTE DES ŒUVRES
RÉALISÉES DANS LA JOURNÉE
A PARTIR DE 17H30 - SALLE POLYVALENTE
BOUÉE

Organisée par Les Amis de la chapelle de Rohars
Renseignements : 06 14 82 43 69 / 06 81 13 26 57

